

Siège  
35, route de la Quémine  
71500 Branges

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais**

Séance du 23 juin 2026

Séance du 23 juin 2026  
Nombre de membres  
du Comité Syndical  
en exercice : 96

Présents à la séance : 60  
Votants : 69

Date de la convocation :  
16 juin 2026  
Date de l'affichage :  
26 juin 2026

Objet de la délibération

Fixation du montant de  
facturation des  
collectes ponctuelles

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de Monsieur Stéphane GROS.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de communes d'appartenance pour la compétence SIREP et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes APPOLONIO Aurélie, BAILLET Pascale, BASSET Hélène, BATTIGELLI Licia, BERNARD Magali, BERNARD Marie-Annick, BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BOUDET Patricia, BRETIN Francine, BUTTIGIEG Auréline, CHALUMEAU Mathilde, CHARTON Isabelle, CHEVALIER Béatrice, COLIN Christelle, D'ALASCIO Karen, DEJEAN AGRON Marie, GACON Françoise, GRAVALLON Aurélie, GUTHRIN Rosiane, HAMELIN Fabienne, LAFORET Marie-Hélène, LAGUT Jocelyne, MOREIRA Véronique, RAMIER Céline, TISSERAND Patricia, VAIRET Martine, VANDROUX Viviane, MM BERNARD Eric, BERTHAUD Pascal, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BOUCHET Sunny, BOYER Christian, BRAUD Benjamin, CHASSERY Robert, CHASSOT Samuel, CHOSSAT Dorian, COUCHOUX Eric, DE VECCHI Eric, DURY Pierre, FARIA Xavier, FOUCHÉY Jérôme, FRACHET David, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, MARLIN Patrice, MIELO Claude, MOREY Pascal, PELTIER Eric, PERNOT Jean-Philippe, PERRET Michel, SERRAND Franck, STELMASZYK Philippe, TERRIER CHATELET Rémi, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VAIRET Jean-René, VIONNET Samuel, WITMANS Matthijs.

**Excusés (représentés par)** : Mmes COUILLEROT Chantal (BAILLET Pascale), MALATRAY Carole (BOILLET Stéphane), PERRAUT Jennifer (FRACHET David), RIVOIRE JACQUINOT Carole (MARLIN Patrice) MM FULPIN Hubert (FOUCHÉY Jérôme), GUTHRIN Romain (GUTHRIN Rosiane), LAUBLANC Jean-Jacques (VAIRET Jean-René), MORAND Stéphane (BOYER Christian), PONT Didier (BOUDET Patricia)

**Excusés non représentés** : Mmes CUROT Maryline, DOURY Lucette, FAUVEY Audrey, GAUTHIER Christelle, JULIEN Stéphanie, MASSOT Camille, MM. BONDIÉ Patrick, DEBOUT Didier, GOYOT Emmanuel, MAGNIN Jean-Luc.

**Absents** : Mmes BONIN Sylviane, BREVET Aurélie, CHAUSSAT Virginie, LARUE Anne, LIARD Martine, MALAISE Laure, PERRARD Sabrina MM. BRIDE Stéphane, COLIN David, CORMORECHE Thomas, FOCQUENOY Maxime, LABOURIAUX Daniel, MERLIN Denis, PIRAT Willy, ROBERTOT Thomas, UDE Joël Fernand, VITTOZ Stéphane.

○○○○○

Monsieur le Président expose que le SIVOM est régulièrement sollicité pour assurer des collectes exceptionnelles de déchets dans le cadre d'actions ponctuelles menées par différents organismes ou à l'occasion d'événements temporaires.

Afin d'harmoniser les pratiques et de sécuriser juridiquement la facturation de ces prestations, il est proposé de fixer un tarif correspondant à la part variable du coût de traitement des déchets, soit 180 € HT par tonne.

Concernant les Restos du Cœur, ce tarif sera appliqué dans la limite du tonnage constaté en 2025, soit 9 tonnes. Au-delà de ce seuil, le tarif habituellement appliqué de 268 € HT par tonne sera maintenu.

Pour les camps de vacances et situations similaires, les frais de transport engagés par le SIVOM seront facturés en complément du coût de traitement.

Le comité Syndical, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver la mise en place d'un tarif de 180 € HT par tonne pour les collectes ponctuelles de déchets dans les conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à appliquer ce tarif aux situations concernées.

Fait et délibéré le 23 juin 2026

Pour extrait conforme

Le Président,  
Stéphane GROS



Publié, affiché, notifié le 26 juin 2026.